



## **Challenges - Quali Week : une pression folle et désordonnée sévit à la CEPAC !**

Depuis deux semaines et pour la semaine à venir, est engagée une période de très forte intensité commerciale.

Des objectifs délirants et irresponsables :

- 20 000 euros de crédit conso par jour et par « tête de pipe » assortis de :
- 1 izicarte
- 1 contrat IARD
- 1 contrat de prévoyance

Sans oublier la collecte assurance vie et parts sociales, la mobilité bancaire .../...

Mais où va t on comme ça ? Droit dans le mur ! Quand tout est prioritaire, plus rien ne l'est ... Qu'en est-il de la conformité des dossiers et de la maîtrise du risque dans de telles conditions ???

La question se pose, mais la réponse est claire...sous couvert d'une action commerciale, le risque sera mis de côté le temps de cette période.

Quid du devoir de conseil au client ?

Quelle création de valeur quand on clôture des contrats IARD pour en rouvrir à moindre coût ?

Quelles seront les conséquences ?

Une forte attrition inévitable quand on pratique une politique de ventes brutes à tout prix pour briller dans les benchmarks nationaux.

Une aggravation inévitable du RPM dans les mois à venir.

Un futur malus appliqué sur la part variable en 2024 qui ne fera que diminuer une nouvelle fois la rémunération de nos équipes investies au quotidien.

Ces pratiques et dispositifs d'un autre temps doivent cesser.

Stop aux « coups de massue » assénés au réseau commercial !

**Le bureau Syndical**  
**[Agir pour Construire...Ensemble!](#)**





# Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

